

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Gil

Prénom : Anne-Marie

Institution ou entreprise : B.C.E.

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?

Intitulé de votre contribution : Stop à l'artificialisation abusive des terres. Exemple Le Lauragais

Résumé de votre contribution :

En France, on artificialise même quand ce n'est pas nécessaire! « Si aucune mesure n'est prise, ce sont 280 000 hectares d'espaces naturels supplémentaires qui seront artificialisés d'ici 2030 en France - soit un peu plus que la superficie du Luxembourg – » (source : France Stratégie). Il existe des textes législatifs visant la protection de la biodiversité et des terres agricoles, néanmoins il y a trop de dérogations aux principes fixés pour qu'ils soient efficaces. L'exemple du Lauragais illustre bien les dérives qui conduisent à une artificialisation massive des terres agricoles. Les élus locaux y assimilent trop souvent « territoire agricole » et « sous-développement », « aménagement du territoire » et « destruction de terres fertiles et d'espaces de biodiversité » pour développer de façon anarchique et individualiste des projets de déviations, de zones d'activités et pavillonnaires, et ce, au détriment de ceux qui travaillent la terre pour assurer notre sécurité alimentaire, de notre biodiversité et de nos paysages, des activités des centres bourg. Le développement durable de notre territoire n'est pas une option et les élus locaux et régionaux doivent l'intégrer dans leur politique et dans leurs actions concrètes. Ce développement, s'il est nécessaire, devrait s'appuyer sur la mutualisation au sein du Lauragais des investissements d'activités économiques au plus près des infrastructures routières sécurisées qui l'encadrent et bannir la dispersion qui encourage les besoins de mobilité. La préfecture ne doit pas être un bureau d'enregistrement de projets - dérives d'un autre âge -, laissant les citoyens la charge d'entreprendre un long et coûteux parcours du combattant pour protéger nos terres fertiles et notre biodiversité (ex. : contournement de Beynac, méga projet commercial Val Tolosa à Toulouse,...).

STOP À L'ARTIFICIALISATION ABUSIVE DES SOLS, L'EXEMPLE DU LAURAGAIS.

En France, on artificialise même quand ce n'est pas nécessaire!

“Si aucune mesure n'est prise, ce sont 280 000 hectares d'espaces naturels supplémentaires qui seront artificialisés d'ici 2030 en France -soit un peu plus que la superficie du Luxembourg - “(source : France Stratégie).

Il existe des textes législatifs visant la protection de la biodiversité et des terres agricoles, néanmoins il y a trop de dérogations aux principes fixés pour qu'ils soient efficaces. (ex: qu'est ce qu'un PLU allégé?)

QU'EST CE QU'UNE REVISION ALLEE ?

La **révision allégée** est une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant de :

- **Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle forestière ;**
- Réduire une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- Créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté ;
- Induire de graves risques de nuisances sans remettre en cause le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

La Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois a lancé la révision allégée du PLU de Sorèze lors du **Conseil Communautaire du 14 février 2019**.

L'exemple du Lauragais illustre bien les dérives qui conduisent à une artificialisation massive des terres agricoles

Le Lauragais, région historique et culturelle dans le Sud Ouest de la France, associée à la richesse de sa production agricole, n'est pas épargné.

Les élus locaux y assimilent trop souvent "territoire agricole et "sous développement", "aménagement du territoire" et "destruction de terres fertiles et d'espaces de biodiversité" pour développer de façon anarchique et individualiste des projets de déviations, de zones d'activités et pavillonnaires; et ce, au détriment de ceux qui travaillent la terre pour assurer notre sécurité alimentaire, de notre biodiversité et de nos paysages, des activités des centres bourg.

Le développement durable de notre territoire n'est pas une option et les élus locaux et régionaux doivent l'intégrer dans leur politique et dans leurs actions concrètes. Ce développement devrait s'appuyer sur la mutualisation au sein du Lauragais des investissements d'activités économiques au plus près des infrastructures routières sécurisées qui l'encadrent et bannir la dispersion qui encouragent les besoins de mobilité.

La préfecture ne doit pas être un bureau d'enregistrement de projets- dérives d'un autre âge-, laissant aux citoyens soucieux de la pérennité de leur environnement, le soin d'entreprendre un long et coûteux parcours du combattant, aux résultats aléatoires, pour protéger nos terres fertiles et notre biodiversité (ex: contournement de Beynac, mega projet commercial Val Tolosa à Toulouse,...)

1. La déviation de Revel (31): un projet anachronique et destructeur

Revel (31), près de 10.000 habitants, est situé dans le Lauragais, territoire de tradition agricole, riche en paysages typiques, en biodiversité, entre deux voies rapides: la RN 126 (projet d'autoroute (15 km) et l'A61 (22 km).

Le projet de déviation de Revel, vieux de plus de 35 ans, est aujourd'hui relancé par le Département de la Haute-Garonne.

22 millions d'euros TTC pour 5 km de voies: une gabegie d'argent public pour ce projet d'une autre époque aussi inutile que destructeur!

Contrairement aux prévisions annoncées pour justifier cette infrastructure, le trafic de poids lourds a très sensiblement diminué depuis l'origine.

Censé être un vecteur de développement économique de notre canton, ce projet ne démontre aucune utilité publique majeure au regard des destructions qu'il imposerait à nos paysages, à notre biodiversité, et à nos terres fertiles, désormais ouvertement considérées comme réservoirs d'espaces à artificialiser. Leur accaparement est même inscrit dans le P.A.D.D.(Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

L'impact de cette infrastructure sur le commerce du centre-bourg, qui a bénéficié par ailleurs de financements publics "Opération Coeur de ville", est ignoré alors que leur revitalisation est un enjeu majeur de la politique du gouvernement dans les zones rurales.

Aucune analyse prospective de l'impact sur le trafic à Revel des projets de développement et d'infrastructures routières de la région toulousaine n'est effectuée pour justifier cette nouvelle route. Aucun objectif de "Zéro artificialisation nette" n'est exprimé. Aucune analyse d'impact sur la gestion de l'eau n'est évoquée.

2. Un aménagement du territoire anarchique "non durable"

Force est de constater que les intercommunalités ne protègent pas contres ces dérives d'un autre âge.

Ce projet de déviation s'inscrit dans une vision de développement anarchique non durable parce qu'il repose sur l'individualisme des communes, et non sur la mutualisation, au sein de notre Pays Lauragais, des investissements en activités économiques au plus près des infrastructures routières sécurisées pourtant proches. La concurrence de fait entre communes pousse à une spirale d'artificialisation des sols, les débouchés de ces nouveaux investissements économiques ne pouvant être assurés que par le développement de zones pavillonnaires.

Cet état de fait ne conduit qu'au gaspillage d'argent public, de terres fertiles et de biodiversité, à l'aggravation de la pollution et de

l'insécurité sur les routes secondaires en lien avec la multiplication des poids lourds, à la spéculation foncière, et in fine à l'accroissement des besoins de mobilité.

Ainsi, sans véritable concertation avec la population, la municipalité de Revel (31) s'est engagée dans une politique agressive d'artificialisation des terres, n'hésitant pas à prendre la liberté de détruire, sans autorisation, des espaces boisés et des espèces protégées, pour étendre la zone d'activités, pourtant non encore saturée, et développer la construction de logements essentiellement pavillonnaires dont l'objectif est de 1.300 d'ici 2030. La déviation de Revel, dont l'option retenue est conçue pour accaparer un maximum de surfaces agricoles, arrive opportunément en soutien de cette folie des grandeurs.

Le projet de parc photovoltaïque sur la zone du Vol à voile de la Montagne Noire pour alimenter Revel, interroge sur le caractère responsable de cette entreprise, au regard des atteintes environnementales sur ce site naturel et historique alors que par ailleurs une ligne à haute tension de près de 9km devra être tirée jusqu'à Revel. Les alternatives durables à cette nouvelle dérive existent à Revel, à l'instar des solutions adoptées par beaucoup d'autres villes, pour disposer ces installations sur les toitures de bâtiments administratifs, commerciaux ou sur les terrains vacants de notre zone industrielle (plus de 14ha).

D'autres communes, ici ou là sur le territoire ont également développé des projets de zones d'activités et pavillonnaires inadaptés et inutilement destructeurs au coeur d'espaces agricoles (cf Actu.fr: "la zone d'activités de Le Cabanial est un os").

L'inscription en 2019 d'une partie du Lauragais, "Territoire d'industrie"(sur le lobbying d'un élu, encore sans concertation avec la population) donne une nouvelle dimension aux menaces qui pèsent sur notre environnement. Ces projets industriels bénéficient de dérogations aux dispositions législatives et réglementaires de protection de l'environnement qui, en l'absence de friches industrielles à revitaliser sur ce territoire à forte composante agricole, sont susceptibles de légitimer

l'expropriation de terres fertiles agricoles et les atteintes à la biodiversité au nom d'un intérêt supposé général.

3. Pour une politique responsable et respectueuse de notre environnement

La politique d'aménagement de notre territoire ne saurait reposer sur le seul lobbying de certains élus locaux. Des arbitrages de projets doivent être conduits loin des pressions locales pour assurer la cohérence à l'échelle régionale, avec la politique de développement durable de notre pays, les lois sur l'environnement, la biodiversité et la préservation des terres agricoles. Les prefectures ne doivent pas rester de simples bureaux d'enregistrement des projets locaux mais être pleinement acteurs de la transition énergétique en lien avec les ministères de tutelle.

La transition énergétique et écologique n'est plus une option: la limitation de consommation d'espaces agricoles et de biodiversité doit être la priorité et le déploiement de zones d'activités, et en particulier au sein du Lauragais déjà traversé par plusieurs voies rapides sécurisées doit viser la mutualisation des coûts et des recettes à leur proximité et non la dispersion au sein de territoires agricoles.

Le sujet est grave: les mauvais choix d'aujourd'hui sacrifieront de manière irréversible notre territoire. Il y a urgence !

Pour:

La mutualisation des coûts et recettes des investissements en activités économiques au sein de notre territoire au plus près de voies rapides sécurisées

Pour:

La protection de nos terres agricoles nécessaires à ceux qui la travaillent pour assurer notre sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité dont notre avenir dépend.

Pour:

Le respect des commerces de centre -bourg

Pour:

L'abandon de projets inutiles et démesurés d'artificialisation massive qui ignorent la transition énergétique , comme dans le cas de la déviation de Revel, ou du parc photovoltaïque à 9km de Revel

Pour:

La construction d'une politique d'aménagement durable, de transition écologique et énergétique dans le Lauragais, en cohérence avec les objectifs nationaux.